VILLE DE PARIS

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DE LA VILLE DE PARIS DE DEUX VOLUMES SITUES RUE DE CHALON A PARIS 12ème

Du lundi 9 septembre 2019 au lundi 23 septembre 2019 inclus

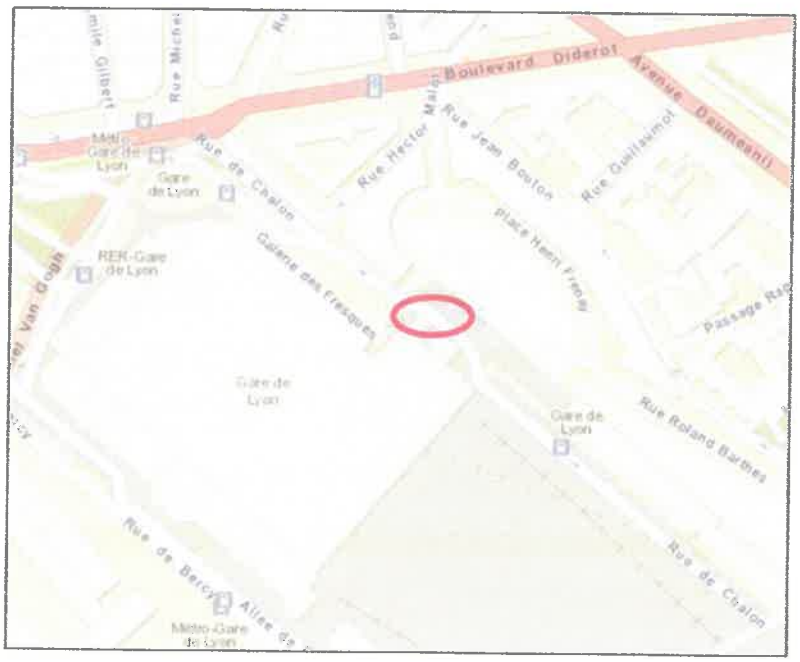

DOCUMENT 1

RAPPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CLAUDE BURLAUD

Commissaire Enquêteur

Paris septembre - octobre 2019

SOMMAIRE

INTRODUCTION 5

Cadre général de l'opération 5
Le projet d'aménagement du « Tunnel Chalon » 5
La recomposition du domaine public concerné par l'opération 5

1. LE PROJET SOUMIS A L'ENQUETE 7
   1.1 Nature de la procédure : 7
   1.2 Objet de l'enquête : 7

2. L'ORGANISATION DE L'ENQUETE 9
   2.1 L'arrêté de mise à l'enquête 9
      2.1.1 Désignation du commissaire enquêteur 9
      2.1.2 Dates et durée de l'enquête publique
      2.1.3 Registre dématérialisé 9
      2.1.4 Les mesures de publicité de l'enquête 9
      2.1.5 Les permanences du Commissaire Enquêteur 10
   2.2 La composition du dossier d'enquête 10
   2.3 Opérations préalables à l'enquête publique 10
      2.3.1 Concernant le contenu du projet 10
      2.3.2 Concernant les formalités d'affichage 11
      2.3.3 Concernant l'organisation matérielle de l'enquête 11

3. LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE 13
   3.1 L'information du public 13
      3.1.1 L'affichage réglementaire 13
      3.1.2 Avis publiés dans les journaux habilités 13
      3.1.3 Mesures complémentaires d'information 13
   3.2 Le déroulement matériel de l'enquête 14
      3.2.1 La mise à disposition du public du dossier 14
      3.2.2 L'organisation des permanences 14
      3.2.3 Formalités liées au déroulement de l'enquête 14
   3.3 Les observations du public 15
      3.3.1 Les observations écrites intervenues hors des permanences 15
      3.3.2 Les observations formulées lors des permanences
      3.3.3 Les observations formulées par notes ou courriers remis et intégrés au registre d'enquête 15
      3.3.4 Les observations consignées sur le registre dématérialisé 15
   3.4 Les formalités à l'issue de l'enquête 16

4. ANALYSE DU PROJET ET DES OBSERVATIONS DU PUBLIC 17
   4.1 Le déclassement de deux volumes du domaine public routier de la ville de Paris 17
   4.2 Analyse des observations du public 17

ANNEXES 19

INTRODUCTION

Cadre général de l'opération

Les gares de Lyon, de Bercy et d'Austerlitz sont trois gares structurantes pour l'Ile-de-France avec plus de 750 000 voyageurs par jour.

Du fait de leur proximité géographique, elles constituent un pôle d'échange majeur dans l'Est parisien. Les différents partenaires concernés, notamment Île-de-France Mobilité, la SNCF et la ville de Paris ont engagés une réflexion afin d'améliorer la cohérence de ce pôle d'échange et d'améliorer le parcours des usagers dans chacune des gares.

La gare de Lyon est la troisième gare parisienne par son trafic et la deuxième gare parisienne par son flux de voyageurs de grandes lignes nationales et internationales. Elle est également un pôle majeur d'échange avec le réseau francilien de métro, RER et de bus.

Le projet d'aménagement du « Tunnel Chalon » à la gare de Lyon

Un dysfonctionnement important a été constaté concernant la dépose et la reprise des voyageurs par les taxis notamment au niveau de la place Louis Armand et du boulevard Diderot, provocant régulièrement un blocage de la circulation perturbant la progression des bus, des véhicules de secours et la sortie des taxis. C'est de plus une gêne pour la vie locale de l'ensemble du quartier.

Partant de ce constat, la SNCF et la ville de Paris ont élaboré un projet d'aménagement utilisant le potentiel offert par la dénivelé Chalon, espace mal utilisé et faisant l'objet de mésusages.

Ainsi, le projet propose d'aménager un nouveau circuit et le stockage des taxis afin de réduire les nuisances liées à la file d'attente actuelle sur la place Louis Armand. Il propose également la réalisation d'une zone logistique destinée aux livraisons pour la gare et ses commerces.

La zone de dépose ainsi que le circuit des taxis seront mis sous contrôle d'accès et assureront un linéaire de stockage des taxis en attente dans le tunnel Chalon afin d'assurer une bonne rotation des véhicules. La future zone de logistique de la SNCF et des commerces prendra la place de l'ancien parking « Chalon ». La rue de Chalon, voie publique, sera réduite à une seule voie au droit de la dépose taxis, mais sa fonction sera maintenue.

La modification du domaine public concerné par l'opération

Les aménagements projetés induisent une modification du domaine public routier de la ville.

Ils nécessitent le déclassement du domaine routier de deux volumes situés rue de Chalon à Paris 12ème arrondissement dont l'assiette foncière s'appuie sur les parcelles cadastrées 12 HB n° 39, 40, 60, 61, 99, 100, 101, 102, 103, 127, 128, 230, 234, 239, 242, 305, 307, 309, 310, 312, 323, 325, 326, 333, 334, 341, 345, 346, 350, 352, 362, 364, 371, 373, 381, 383, et 12 HC n° 3, 57, 60, 63, 66 et 67, et 12 EI n° 5, définis de la manière suivante :

- Un volume référencé 142, d'une superficie de base variant de 114 m² à 1003 m² selon les niveaux ;
- Un volume référencé 143, d'une superficie de base de 282 m² environ.

Le positionnement indicatif de ces volumes est représenté sous trame verte sur le plan de déclassement soumis à l'enquête établi le 27 juin 2019 par le Cabinet de géomètres-experts RENFERT et VENAN (réf. : ESEP-N30-V01). Ces volumes destinés à la zone logistique de la SNCF, seront réajustés en fonction des évolutions susceptibles d'intervenir lors des études techniques ultérieures.

Une fois déclassés du domaine public routier, ils seront maintenus dans le domaine général de la ville de Paris et feront ensuite l'objet d'une cession à SNCF Mobilités.

C'est l'objet de la présente enquête publique organisée en application du code de la voirie et du code des relations entre le public et l'administration.

1. LE PROJET SOUMIS A L'ENQUETE

1.1 Nature de la procédure :

Comme le stipule l'article L 141-3 du code de la voirie routière, *« le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. Ce dernier est également compétent pour l'établissement des plans d'alignement et de nivellement, l'ouverture, le redressement et l'élargissement des voies. »*

« Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ».

Dans le cas présent, le projet modifie les fonctions de circulation. Ainsi, conformément à l'article susvisé, une enquête publique préalable est nécessaire.

Cette enquête publique se déroule conformément aux dispositions des articles L 141-3 et suivants du code de la voirie routière et des articles L 134-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration.

1.2 Objet de l'enquête :

La présente enquête publique a pour objet de porter à la connaissance du public le projet de déclassement du domaine public routier de la Ville de Paris des deux volumes suivants :

- Un volume référencé 142, d'une superficie de base variant de 114 m² à 1003 m² selon les niveaux ;
- Un volume référencé 143, d'une superficie de base de 282 m² environ ;

situés rue de Chalon à Paris 12ème arrondissement dont l'assiette foncière s'appuie sur les parcelles cadastrées 12 HB n° 39, 40, 60, 61, 99, 100, 101, 102, 103, 127, 128, 230, 234, 239, 242, 305, 307, 309, 310, 312, 323, 325, 326, 333, 334, 341, 345, 346, 350, 352, 362, 364, 371, 373, 381, 383, et 12 HC n° 3, 57, 60, 63, 66 et 67, et 12 EI n° 5.

Ces volumes destinés à la zone logistique de la SNCF, pourront être réajustés en fonction des évolutions susceptibles d'intervenir lors des études techniques ultérieures

Cette procédure fait l'objet de la présente enquête publique.

2. L'ORGANISATION DE L'ENQUETE

2.1 L'arrêté de mise à l'enquête

Les modalités de l'organisation de la présente enquête publique ont été définies par arrêté de la Maire de Paris en date du 24 juin 2019, signé par délégation par le Chef du Service de l'Action Foncière. **(annexe 1)**

Ledit arrêté porte ouverture de l'enquête publique et précise notamment :

2.1.1 Désignation du commissaire enquêteur :

Par l'article 3, ledit arrêté me désigne en qualité de commissaire enquêteur.

2.1.2 Dates et durée de l'enquête publique :

L'enquête publique est fixée du lundi 9 septembre 2019 au lundi 23 septembre 2019 inclus, soit pour une durée de quinze jours consécutifs conformément aux dispositions de l'article R 141-4 du Code de la Voirie.

Le dossier d'enquête publique est déposé durant toute cette période à la Mairie du 12ème arrondissement de Paris afin que le public puisse prendre connaissance du dossier les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8 h 30 à 17 h et les jeudis de 8 h 30 à 19 h 30, et formuler ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie du 12ème arrondissement, 130 avenue Daumesnil 75012 PARIS.

2.1.3 Registre dématérialisé :

Le dossier d'enquête est également consultable et téléchargeable sur le site dédié : http://ruedechalon.enquetepublique.net . Les observations pourront également être déposées sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet pendant la durée de l'enquête sur ce même site.

Le dossier d'enquête peut également être consulté à partir du site internet : « www.paris.fr » dans la rubrique « concertations et enquêtes publiques ».

2.1.4 Les mesures de publicité de l'enquête :

Un affichage est réalisé par la Ville de Paris au moins quinze jours avant le début de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci conformément aux dispositions de l'article R 141-5 du Code de la Voirie, sur le secteur concerné, ses abords et auprès de la mairie du 12ème arrondissement ainsi que des mairies des arrondissements limitrophes, afin de porter à la connaissance du public l'objet de l'enquête, la date d'ouverture, le lieu de l'enquête et la durée de celle-ci.

Un avis d'enquête est publié dans deux journaux locaux au moins 8 jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de cette enquête.

2.1.5 Les permanences du Commissaire Enquêteur :

Afin que le Commissaire enquêteur puisse recevoir le public, il est fixé trois permanences en Mairie du 12ème arrondissement de Paris :

- le lundi 9 septembre 2019 de 10 h 00 à 12 h 00,
- le jeudi 19 septembre 2019 de 17 h 00 à 19 h 00,
- le lundi 23 septembre 2019 de 15 h 00 à 17 h 00.

2.2 La composition du dossier d'enquête

Le dossier d'enquête soumis au public est composé des pièces suivantes conformément à l'article R 141-6 du Code de la Voirie Routière:

- L'arrêté municipal de mise à l'enquête en date du 24 juin 2019 ;
- Une notice explicative comprenant une présentation générale, le contexte de l'opération d'aménagement en cours et l'objet de l'enquête publique à savoir le déclassement de volumes du domaine public routier ;
- Un plan de situation ;
- Un plan des emprises soumises à enquête publique, dressé par le cabinet de géomètres-experts RENFER et VENANT au 1/500ème représentant les volumes destinés à être déclassés du domaine public routier (en trame verte sur le plan) ainsi que les cotes de niveau N.G.F. haut et bas limitant lesdits volumes ;
- L'appréciation par nature des dépenses ;
- Un exemplaire de l'affiche destinée à l'information du public sur le déroulement de l'enquête telle qu'elle a été apposée sur le site ;
- La liste des points d'affichage sur le site ;
- Le registre d'enquête réglementaire.

2.3 Opérations préalables à l'enquête publique

2.3.1 Concernant le contenu du projet :

Par courrier de la Direction de l'Urbanisme, Service de l'Action Foncière, de la ville de Paris en date du 8 juillet 2019, je recevais ma lettre de commande ainsi qu'un exemplaire du dossier devant être soumis à l'enquête publique en vue du déclassement du domaine public.

Le mardi 30 juillet 2019 à 10h00 je rencontrais à la Direction de l'Urbanisme de la ville de Paris, Madame Marie-Pierre PADOVANI, chef de projets urbains au Service Aménagement de la Direction de l'Urbanisme, en charge du dossier d'aménagement du secteur Chalon – Gare de Lyon ainsi que Madame Catherine

HANNOYER, Département de la Topographie et de la Documentation Foncière. Celles-ci me font une présentation du projet et me fournissent des documents graphiques ayant fait l'objet d'une présentation lors des concertations préalables permettant de visualiser le projet et de mieux appréhender son contenu et ses enjeux. Ces documents me permettent d'avoir un support visuel pratique lors des permanences prévues dans le cadre de l'enquête publique. Il est à préciser que ces documents ne font pas partie intégrante du dossier soumis à enquête.

A l'issue de la réunion, je me suis rendu sur les lieux afin de mieux appréhender le site et les enjeux du projet.

2.3.2 Concernant les formalités d'affichage :

Je me suis rendu une nouvelle fois sur les lieux du projet le jeudi 29 août 2019 afin de me rendre compte de l'exécution des formalités d'affichage. A cette occasion, j'ai pu constater que l'affichage avait bien été réalisé tout autour du site.

2.3.3 Concernant l'organisation matérielle de l'enquête :

J'ai rencontré le jeudi 29 août 2019 à 10h00 en mairie du 12ème arrondissement de Paris, Madame BOUR et Madame LIANT, adjointes de la responsable du Bureau des Affaires Générales afin de mettre au point les modalités pratiques nécessaires au déroulement de l'enquête. A cette occasion, j'ai pu constater que l'affichage réglementaire avait bien été effectué en mairie du 12ème arrondissement.

3. LE DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

3.1 L'information du public

3.1.1 L'affichage réglementaire :

Un affichage portant à la connaissance du public les indications contenues dans l'arrêté municipal du 24 juin 2019 a été apposé quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci en mairie du 12ème arrondissement de Paris et des mairies limitrophes, sur le secteur concerné et ses abords.

J'ai moi-même pu constater cet affichage à plusieurs reprises avant et pendant l'enquête, tant en Mairie du 12ème qu'autour du secteur concerné.

A l'issue de l'enquête, il m'a été transmis un certificat établi par le Maire du 12ème arrondissement de Paris en date du 24 septembre 2019 attestant que les affiches avaient été apposées sur les panneaux administratifs de la mairie du 12ème arrondissement du 20 août 2019 au 23 septembre 2019 inclus. Je recevais également des certificats établis par les Maires concernés attestant que les affiches avaient bien été apposées durant la période règlementaire sur les panneaux administratifs des mairies des arrondissements limitrophes, datés du 24 septembre 2019 pour les 4ème, 11ème, 13ème et 20ème arrondissements et du 30 septembre 2019 pour le 5ème arrondissement **(annexe 2).**

Une liste des points d'affichage autour du site avait également été fournie par les services de la ville de Paris et intégrée dans le dossier soumis à enquête. Un certificat de la réalisation de cet affichage du 23 août 2019 au 23 septembre 2019 a été établi par PUBLILEGAL en date du 1er octobre 2019 **(annexe 3).**

3.1.2 Avis publiés dans les journaux habilités :

Un avis au public reprenant les indications contenues dans l'arrêté municipal du 24 juin 2019 a été publié dans deux journaux diffusés localement 8 jours au moins avant le début de l'enquête, à savoir le lundi 19 août 2019 dans « Le Parisien» et « Libération ». Une deuxième parution a été effectuée dans les 8 jours suivant le début de l'enquête, à savoir le mardi 10 septembre 2019, également dans « Le Parisien» et « Libération » (voir copies en **annexe n° 4)**

.

3.1.3 Mesures complémentaires d'information :

Une information a également été mise en ligne sur le site de la Ville de Paris, www.paris.fr, indiquant l'objet de l'enquête publique, les dates et la durée de celle-ci, le lieu où le public pouvait consulter le dossier et formuler ses observations, ainsi que les dates et lieux des trois permanences devant être

effectuées par le commissaire enquêteur. Le dossier était aussi directement consultable sur ce même site pendant toute la durée de l'enquête.

3.2 Le déroulement matériel de l'enquête

3.2.1 La mise à disposition du public du dossier :

Le dossier ainsi que le registre d'enquête ont été mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique au sein du Bureau des Affaires Générales de la mairie du 12ème arrondissement de Paris.

J'ai pu constater que le service d'accueil de la mairie était informé du déroulement de l'enquête et en mesure d'indiquer au public qui se présenterait le lieu de consultation ainsi que celui destiné aux permanences.

En outre, le dossier d'enquête est également resté consultable et téléchargeable sur le site dédié : http://ruedechalon.enquetepublique.net et les observations ont pu être déposées sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet pendant toute la durée de l'enquête sur ce même site.

3.2.2 L'organisation des permanences :

Pour chacune des trois permanences, les services de la mairie du 12ème arrondissement ont mis à ma disposition un box comprenant un bureau et des chaises au sein du service des affaires générales de la mairie afin de pouvoir y accueillir le public dans de bonnes conditions.

Je me suis mis à la disposition du public au cours des trois permanences qui se sont ainsi déroulées en mairie du 12ème arrondissement de Paris aux dates et heures définies au § 2.1.5, soit :

- le lundi 9 septembre 2019 de 10 h 00 à 12 h 00,
- le jeudi 19 septembre 2019 de 17 h 00 à 19 h 00,
- le lundi 23 septembre 2019 de 15 h 00 à 17 h 00.

Une de ces permanences a été organisée en « nocturne » conformément aux heures d'ouverture de la mairie afin d'être à la disposition des personnes travaillant dans la journée.

3.2.3 Formalités liées au déroulement de l'enquête :

Préalablement à l'ouverture de l'enquête, j'ai paraphé et coté chacune des dix-neuf pages du registre d'enquête.

A l'ouverture de l'enquête, j'ai accompli les formalités d'ouverture du registre.

J'ai tenu les trois permanences aux dates et heures telles que définies au § 2.1.5 afin de recevoir le public et recueillir ses observations.

A l'issue du l'enquête, j'ai clos et signé le registre d'enquête.

En dernier lieu, j'ai rédigé le présent rapport et les conclusions qui s'en suivent.

3.3 Les observations du public

3.3.1 Les observations écrites intervenues hors des permanences :

Aucune observation écrite n'a été portée au registre d'enquête.

3.3.2 Les observations formulées lors des permanences :

PERMANENCE N° 1

Aucune visite

PERMANENCE N° 2

Aucune visite

PERMANENCE N° 3

Aucune visite

3.3.3 Les observations formulées par notes ou courriers remis et intégrés au registre d'enquête :

Aucune note et aucun courrier n'ont été transmis au commissaire enquêteur.

3.3.4 Les observations formulées dans le registre dématérialisé :

Aucune observation n'a été portée au registre dématérialisé.

Bilan des observations du public :

Il convient de constater qu'aucune observation orale ou écrite n'a été formulée durant la présente enquête publique.

3.4 Les formalités à l'issue de l'enquête

A l'issue de l'enquête publique, j'ai pris un contact téléphonique avec Madame Christine BOURGUIGNON chargée du projet de déclassement au sein de la Direction de l'Urbanisme de la ville de Paris afin de lui faire un exposé du bilan de cette enquête publique. Nous avons convenu qu'une réunion de restitution du déroulement de cette enquête n'était pas nécessaire.

4. ANALYSE DU PROJET ET DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

4.1 Le déclassement de deux volumes du domaine public routier de la Ville de Paris

Le projet de déclassement du domaine public routier de la Ville de Paris concerne les deux volumes suivants :

- Un volume référencé 142, d'une superficie de base variant de 114 m² à 1003 m² selon les niveaux ;
- Un volume référencé 143, d'une superficie de base de 282 m² environ ;

situés rue de Chalon à Paris 12ème arrondissement dont l'assiette foncière s'appuie sur les parcelles cadastrées 12 HB n° 39, 40, 60, 61, 99, 100, 101, 102, 103, 127, 128, 230, 234, 239, 242, 305, 307, 309, 310, 312, 323, 325, 326, 333, 334, 341, 345, 346, 350, 352, 362, 364, 371, 373, 381, 383, et 12 HC n° 3, 57, 60, 63, 66 et 67, et 12 EI n° 5.

Ces volumes déclassés du domaine public routier relèveront du domaine général de la commune de Paris et pourront alors faire l'objet d'une cession à SNCF Mobilités en vue d'aménager la zone logistique nécessaire à l'exploitation de la gare.

Le réaménagement du tunnel Chalon, en permettant un meilleur stockage des taxis en attente et en réorganisant une zone de livraison pour la gare SNCF, devrait assurer une plus grande fluidité du trafic sur le boulevard Diderot et la place Louis Armand, notamment pour les bus RATP.

Par ailleurs, les fonctions actuelles de la rue de Chalon, dépose minute pour les passagers de la gare et circulation routière entre le boulevard Diderot et la rue de Rambouillet sont maintenues.

4.2 Analyse des observations du public

Sans objet compte tenu de l'absence d'observations du public.

Tels sont les éléments factuels concernant le déroulement de la présente enquête publique relative au déclassement du domaine public routier de deux volumes situés rue de Chalon à Paris 12ème arrondissement sur la base desquels j'ai établi mon avis et mes conclusions ci-jointes.

Rapport établi à Paris, le 4 octobre 2019

Claude BURLAUD
Commissaire Enquêteur

ANNEXES

1 - L'arrêté municipal en date du 24 juin 2019 de mise à l'enquête publique

2 - Certificats d'affichage des mairies d'arrondissement

3 - Liste des points d'affichage sur site et certificat d'affichage de PUBLILEGAL

4 - Insertion dans la presse

1. L'arrêté municipal en date du 24 juin 2019 de mise à l'enquête publique

VILLE DE
PARIS

Direction de l'Urbanisme
Service de l'Action Foncière

La Maire de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L. 1 et L. 2141- 1 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L.141–3 et suivants et R.141-4 et suivants ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L. 134-1 et suivants, et R.134-5 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Paris approuvé par délibération du Conseil de Paris des 12 et 13 juin 2006 et ses modifications ;

Vu la délibération 2018 DU 153 relative à l'opération d'aménagement Gare de Lyon Daumesnil (12ème),

Vu la décision en date du 14 décembre 2018 de la commission établissant la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur à Paris au titre de l'année 2019 ;

Vu les plans de déclassement dressés par le cabinet de géomètres-experts RENFER et VENANT, portant sur le projet de déclassement du domaine public routier de la Ville de Paris de volumes situés rue de Chalon à Paris 12ème ;

Vu la notice explicative présentant ledit projet de déclassement du domaine public routier communal ;

Sur proposition du Directeur de l'Urbanisme ;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER : Il sera procédé à une enquête publique du lundi 9 septembre au lundi 23 septembre 2019 inclus, sur le projet de déclassement du domaine public routier de la Ville de Paris, de volumes situés rue de Chalon à Paris 12ème.

ARTICLE 2 : Le dossier d'enquête publique sera déposé à la Mairie du 12ème arrondissement de Paris afin que le public puisse en prendre connaissance les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 8 heures 30 à 17 heures, les jeudis de 8 heures 30 à 19 heures 30 (bureau fermé les samedis, dimanches et jours fériés) et formuler ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie du 12ème arrondissement, 130 avenue Daumesnil 75012 PARIS.

Département de la Topographie et de la Documentation Foncière
Bureau des Voies et de l'identification Foncière
121 avenue de France - CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13

Les observations pourront également être déposées sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet pendant la durée de l'enquête publique sur le site dédié : « **http://ruedechalon.enquetepublique.net** ».

Le dossier d'enquête pourra également être consulté à partir du site internet : « **www.paris.fr** », dans la rubrique « **concertations et enquêtes publiques** ».

ARTICLE 3 : Monsieur Claude BURLAUD est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur recevra le public pendant trois jours de permanences : le lundi 9 septembre 2019 de 10 heures à 12 heures, le jeudi 19 septembre 2019 de 17 heures à 19 heures et le lundi 23 septembre 2019 de 15 heures à 17 heures à la mairie du 12ème arrondissement de Paris.

ARTICLE 4 : Il sera procédé par la Ville de Paris, au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête, à un affichage sur le secteur concerné, ses abords, auprès de la mairie du 12ème arrondissement et des mairies des arrondissements limitrophes afin de porter à la connaissance du public l'objet de l'enquête, la date d'ouverture, le lieu de l'enquête et la durée de celle-ci.
Un certificat d'affichage devra être délivré à la clôture de l'enquête publique par la Mairie du 12ème arrondissement et les mairies limitrophes.

Un avis d'enquête publique sera publié dans deux journaux locaux au moins 8 jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de cette enquête sur ces supports d'information.

ARTICLE 5 : À l'expiration du délai d'enquête fixé à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Ce dernier le transmettra avec le dossier d'enquête, accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête, à la Mairie de Paris – Direction de l'Urbanisme – Service de l'Action Foncière – Département de la Topographie et de la Documentation Foncière - 121 avenue de France, 75639 Paris Cedex 13.

ARTICLE 6 : Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête : à la mairie du 12ème arrondissement, à la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris - Pôle Accueil et Service à l'Usager - espace consultation (1er étage) - 6, promenade Claude Levi-Strauss 75369 Paris Cedex 13 et sur le site internet « **www.paris.fr** ».

ARTICLE 7 : Le présent arrêté, dont copie sera adressée à Monsieur le Maire du 12ème arrondissement de Paris et à Monsieur le commissaire enquêteur, sera inséré au Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 24 JUIN 2019

Pour la Maire de Paris, et par délégation,
Le Chef du Service de l'Action Foncière

Pascal DAYRE

2. Certificats d'affichage des mairies d'arrondissement

Certificat de la mairie du 12ème arrondissement

Mairie du 12e arrondissement

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Alban SCHIRMER, Directeur général adjoint des services de la Mairie du 12e arrondissement de Paris, certifie que les affiches annonçant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de déclassement du domaine routier de la Ville de Paris de deux volumes situés rue de Chalon à Paris 12ème ont été apposées sur les panneaux administratifs de la mairie du 12ème de Paris du 20 août 2019 au 23 septembre 2019 inclus.

Fait à Paris, le 24 septembre 2019

Le Directeur général adjoint des services
de la Mairie du 12ème arrondissement de Paris

Alban SCHIRMER

Certificat de la mairie du 4ème arrondissement

MAIRIE QUATRE PARIS

Service à la Population
Affaire suivie par
Bureau des Certificats

Paris, le 24 septembre 2019

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Louis PERRET, Directeur Général des Services de la mairie du 4ème arrondissement de Paris, l'enquête publique : Projet de déclassement du Domaine public routier de la ville de paris de deux volumes situés rue de Chalon à Paris 12ème a été affiché à la mairie du 4ème arrondissement : du 24/07/2019 au 23/09/2019 inclus.

Louis PERRET

Certificat de la mairie du 5ème arrondissement

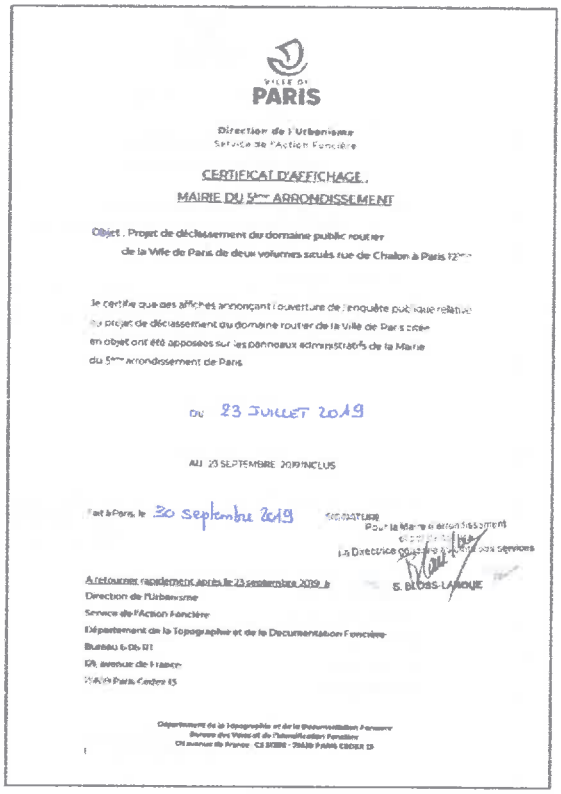

VILLE DE PARIS

Direction de l'Urbanisme
Service de l'Action Foncière

CERTIFICAT D'AFFICHAGE,
MAIRIE DU 5ème ARRONDISSEMENT

Objet : Projet de déclassement du domaine public routier de la Ville de Paris de deux volumes situés rue de Chalon à Paris 12ème

Je certifie que des affiches annonçant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de déclassement du domaine routier de la Ville de Paris citée en objet ont été apposées sur les panneaux administratifs de la Mairie du 5ème arrondissement de Paris

DU 23 JUILLET 2019

AU 23 SEPTEMBRE 2019 INCLUS

Fait à Paris, le 30 septembre 2019

SIGNATURE
Pour la Mairie d'arrondissement
La Directrice [illegible] des services
S. BLOSS-LANGUE

A retourner rapidement après le 23 septembre 2019 à
Direction de l'Urbanisme
Service de l'Action Foncière
Département de la Topographie et de la Documentation Foncière
Bureau 6-06 RT
1/3, avenue de France
75639 Paris Cedex 13

Département de la Topographie et de la Documentation Foncière
Bureau des Voies et de l'Identification Foncière
1/3 avenue de France - CS 51000 - 75639 PARIS CEDEX 13

Certificat de la mairie du 11ème arrondissement

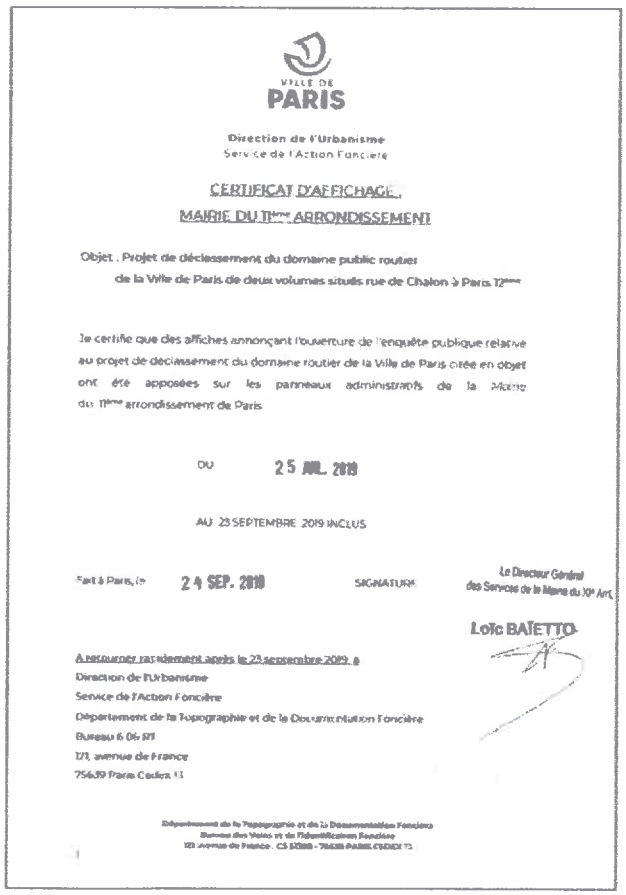

VILLE DE PARIS

Direction de l'Urbanisme
Service de l'Action Foncière

CERTIFICAT D'AFFICHAGE,
MAIRIE DU 11ème ARRONDISSEMENT

Objet : Projet de déclassement du domaine public routier de la Ville de Paris de deux volumes situés rue de Chalon à Paris 12ème

Je certifie que des affiches annonçant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de déclassement du domaine routier de la Ville de Paris citée en objet ont été apposées sur les panneaux administratifs de la Mairie du 11ème arrondissement de Paris

DU 25 JUIL. 2019

AU 23 SEPTEMBRE 2019 INCLUS

Fait à Paris, le 24 SEP. 2019

SIGNATURE

Le Directeur Général des Services de la Mairie du XIe Arrt.
Loïc BAÏETTO

A retourner rapidement après le 23 septembre 2019 à
Direction de l'Urbanisme
Service de l'Action Foncière
Département de la Topographie et de la Documentation Foncière
Bureau 6-06 RT
1/3, avenue de France
75639 Paris Cedex 13

Département de la Topographie et de la Documentation Foncière
Bureau des Voies et de l'Identification Foncière
1/3 avenue de France - CS 51000 - 75639 PARIS CEDEX 13

Certificat de la mairie du 13ème arrondissement

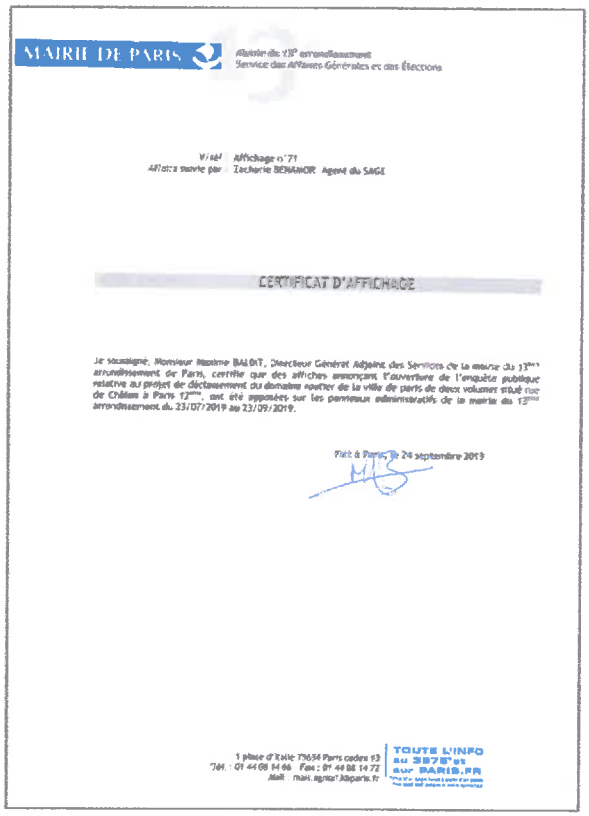

MAIRIE DE PARIS
Mairie du 13e arrondissement
Service des Affaires Générales et des Élections

V/réf : Affichage n°71
Affaire suivie par : Zacharie BENAMOR Agent du SAGE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Maxime BALDIT, Directeur Général Adjoint des Services de la mairie du 13ème arrondissement de Paris, certifie que des affiches annonçant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de déclassement du domaine routier de la ville de paris de deux volumes situé rue de Chalon à Paris 12ème, ont été apposées sur les panneaux administratifs de la mairie du 13ème arrondissement du 23/07/2019 au 23/09/2019.

Fait à Paris, le 24 septembre 2019

1 place d'Italie 75634 Paris cedex 13
Tél. : 01 44 08 14 66 Fax : 01 44 08 14 72
Mail : mail.agnat@paris.fr

TOUTE L'INFO au 3975* et sur PARIS.FR

Certificat de la mairie du 20ème arrondissement

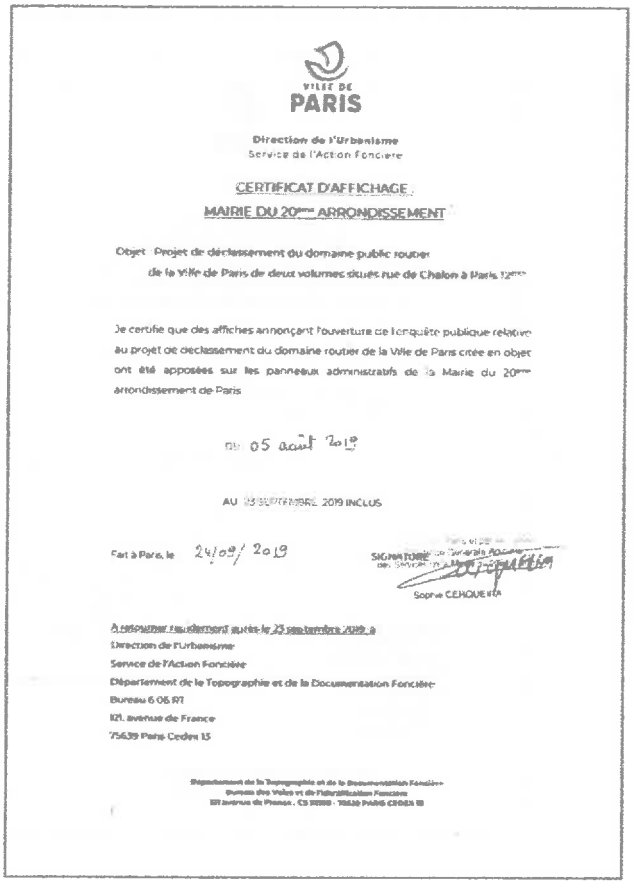

VILLE DE
PARIS

Direction de l'Urbanisme
Service de l'Action Foncière

CERTIFICAT D'AFFICHAGE
MAIRIE DU 20ème ARRONDISSEMENT

Objet : Projet de déclassement du domaine public routier de la Ville de Paris de deux volumes situés rue de Chalon à Paris 12ème

Je certifie que des affiches annonçant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de déclassement du domaine routier de la Ville de Paris cités en objet ont été apposées sur les panneaux administratifs de la Mairie du 20ème arrondissement de Paris

du 05 août 2019

AU 23 SEPTEMBRE 2019 INCLUS

Fait à Paris, le 24/09/2019

SIGNATURE

Sophie CEHOUETA

A retourner au plus tard le 25 septembre 2019 à :
Direction de l'Urbanisme
Service de l'Action Foncière
Département de la Topographie et de la Documentation Foncière
Bureau 6 06 R1
121, avenue de France
75639 Paris Cedex 13

Département de la Topographie et de la Documentation Foncière
Bureau des Voies et de l'Identification Foncière
121 avenue de France - CS 71338 - 75639 PARIS CEDEX 13

3. Liste des points d'affichage sur site et certificat d'affichage de PUBLILEGAL

- A l'angle du boulevard Diderot et de la rue de Chalon
- A l'entrée de la Gare de Lyon située à côté de la brasserie nommée « le Train Bleu »
- A l'angle de l'avenue Daumesnil et de la rue Rambouillet
- A la station de métro « Bercy »

publilégal

APPELS D'OFFRES - PUBLIER - COMMUNIQUER

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné : Aymeric de FRANCE de TERSANT

de : PUBLILEGAL
3, rue de l'Hôtel de ville
95300 PONTOISE

Certifie avoir fait apposer les affiches relatives à l'opération :

Enquête Publique
Projet de déclassement du domaine
Public routier de volumes
Situés rue de Chalon
à Paris 12ème

Cette affiche a été apposée du : 23/08/2019 au plus tard

au : 23/09/2019 inclus.

Suivant les modalités rappelées sur le descriptif en annexe.

En foi de quoi est délivré le présent certificat, afin de servir et valoir ce que de droit.

Fait à PARIS, le : 1er octobre 2019

Pour la SAS Publilégal
Le Président

Siège social - Direction :
1 rue Frédéric Bastiat
75008 Paris

Établissement secondaire
3 rue de l'Hôtel de Ville
95300 Pontoise

Tél. : 01 42 16 09 40
Fax : 01 42 61 34 38
info@publilegal.fr

www.publilegal.fr

Publilégal SAS au capital de 206 310 euros - RCS Paris B - Siret siège social : 562 091 611 00060
Siret établissement secondaire : 562 091 611 00045 - Code APE 7311 Z - N° TVA Intracommunautaire : FR72562091611

Enquête publique relative au projet de déclassement du domaine public routier de deux volumes situés rue de Chalon à Paris 12ème, du lundi 9 septembre au lundi 23 septembre 2019 inclus.

4 – Insertions dans la presse

1ère insertion – le lundi 19 août 2019

VILLE DE
PARIS

Direction de l'Urbanisme
Service de l'Action Foncière

- AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE -

Projet de déclassement du domaine public routier rue de Chalon à Paris 12e

Par arrêté municipal en date du 24 juin 2019,
Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique à la Mairie du 12e arrondissement 130 avenue Daumesnil - 75012 PARIS
du lundi 9 septembre au lundi 23 septembre 2019 inclus
sur le projet de déclassement du domaine public routier de volumes situés rue de Chalon à Paris 12e

M. Claude BURLAUD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête, déposé à la Mairie du 12e arrondissement, sera mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et y consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête
les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 8h30 à 17h00
les jeudis de 8h30 à 19h30
(bureaux fermés les samedis, dimanches et jours fériés)

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, le commissaire enquêteur assurera les permanences à la Mairie du 12e arrondissement les jours et heures suivants :

le lundi 9 septembre 2019 de 9h00 à 11h00
le jeudi 19 septembre 2019 de 17h00 à 19h00
le lundi 23 septembre 2019 de 15h00 à 17h00

Les observations pourront également être adressées par écrit et pendant toute la durée de l'enquête au commissaire enquêteur, à la mairie du 12ème arrondissement, et, par voie électronique, sur le registre dématérialisé mis à disposition sur le site dédié :
http://ruedechalon.enquetepublique.net
Elles seront annexées au registre d'enquête

EP 19-321 enquete-publique@publilegal.fr

Libération

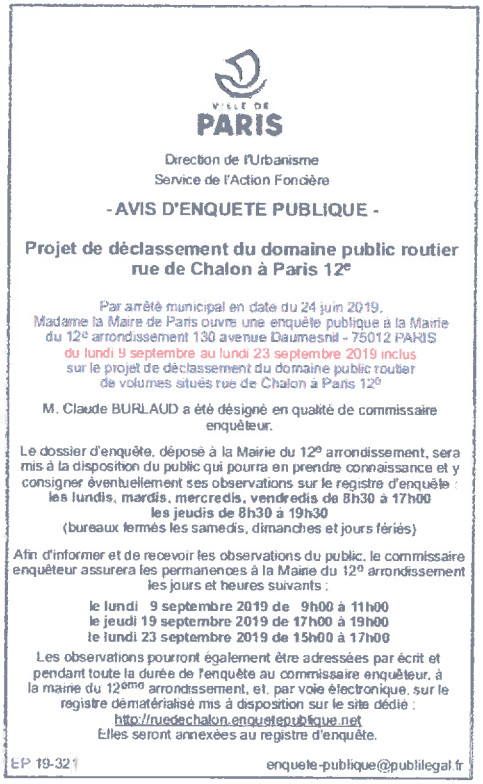

VILLE DE
PARIS

Direction de l'Urbanisme
Service de l'Action Foncière

- AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE -

Projet de déclassement du domaine public routier rue de Chalon à Paris 12e

Par arrêté municipal en date du 24 juin 2019,
Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique à la Mairie du 12e arrondissement 130 avenue Daumesnil - 75012 PARIS
du lundi 9 septembre au lundi 23 septembre 2019 inclus
sur le projet de déclassement du domaine public routier de volumes situés rue de Chalon à Paris 12e

M. Claude BURLAUD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête, déposé à la Mairie du 12e arrondissement, sera mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et y consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête :
les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 8h30 à 17h00
les jeudis de 8h30 à 19h30
(bureaux fermés les samedis, dimanches et jours fériés)

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, le commissaire enquêteur assurera les permanences à la Mairie du 12e arrondissement les jours et heures suivants :

le lundi 9 septembre 2019 de 9h00 à 11h00
le jeudi 19 septembre 2019 de 17h00 à 19h00
le lundi 23 septembre 2019 de 15h00 à 17h00

Les observations pourront également être adressées par écrit et pendant toute la durée de l'enquête au commissaire enquêteur, à la mairie du 12ème arrondissement, et, par voie électronique, sur le registre dématérialisé mis à disposition sur le site dédié :
http://ruedechalon.enquetepublique.net
Elles seront annexées au registre d'enquête.

EP 19-321 enquete-publique@publilegal.fr

Le Parisien

2ème insertion – le mardi 10 septembre 2019

VILLE DE
PARIS

Direction de l'Urbanisme
Service de l'Action Foncière

- RAPPEL AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE -

Projet de déclassement du domaine public routier rue de Chalon à Paris 12e

Par arrêté municipal en date du 24 juin 2019,
Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique à la Mairie du 12e arrondissement 130 avenue Daumesnil - 75012 PARIS
du lundi 9 septembre au lundi 23 septembre 2019 inclus
sur le projet de déclassement du domaine public routier de volumes situés rue de Chalon à Paris 12e

M. Claude BURLAUD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête, déposé à la Mairie du 12e arrondissement, sera mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et y consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête
les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 8h30 à 17h00
les jeudis de 8h30 à 19h30
(bureaux fermés les samedis, dimanches et jours fériés)

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, le commissaire enquêteur assurera les permanences à la Mairie du 12e arrondissement les jours et heures suivants

le lundi 9 septembre 2019 de 9h00 à 11h00
le jeudi 19 septembre 2019 de 17h00 à 19h00
le lundi 23 septembre 2019 de 15h00 à 17h00

Les observations pourront également être adressées par écrit et pendant toute la durée de l'enquête au commissaire enquêteur, sera mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et y consigner éventuellement ses observations sur le registre dématérialisé mis à disposition sur le site dédié
http://ruedechalon.enquetepublique.net
Elles seront annexées au registre d'enquête

EP 19-321 enquete-publique@publilegal.fr

Libération

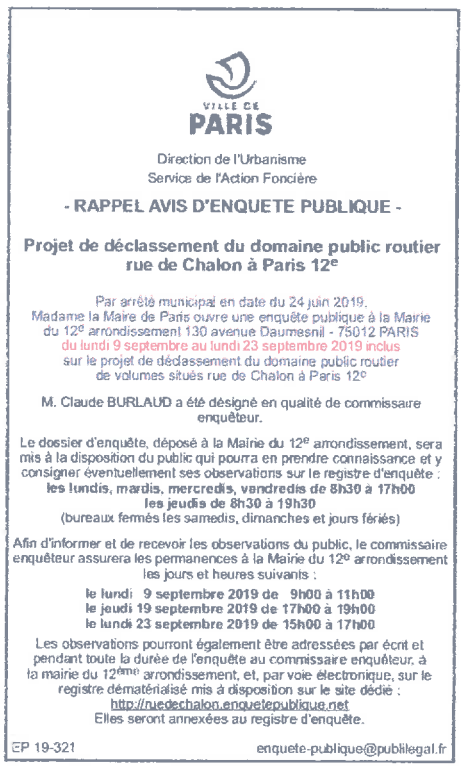

VILLE DE
PARIS

Direction de l'Urbanisme
Service de l'Action Foncière

- RAPPEL AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE -

Projet de déclassement du domaine public routier rue de Chalon à Paris 12e

Par arrêté municipal en date du 24 juin 2019,
Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique à la Mairie du 12e arrondissement 130 avenue Daumesnil - 75012 PARIS
du lundi 9 septembre au lundi 23 septembre 2019 inclus
sur le projet de déclassement du domaine public routier de volumes situés rue de Chalon à Paris 12e

M. Claude BURLAUD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête, déposé à la Mairie du 12e arrondissement, sera mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et y consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête :
les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 8h30 à 17h00
les jeudis de 8h30 à 19h30
(bureaux fermés les samedis, dimanches et jours fériés)

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, le commissaire enquêteur assurera les permanences à la Mairie du 12e arrondissement les jours et heures suivants :

le lundi 9 septembre 2019 de 9h00 à 11h00
le jeudi 19 septembre 2019 de 17h00 à 19h00
le lundi 23 septembre 2019 de 15h00 à 17h00

Les observations pourront également être adressées par écrit et pendant toute la durée de l'enquête au commissaire enquêteur, à la mairie du 12ème arrondissement, et, par voie électronique, sur le registre dématérialisé mis à disposition sur le site dédié :
http://ruedechalon.enquetepublique.net
Elles seront annexées au registre d'enquête.

EP 19-321 enquete-publique@publilegal.fr

Le Parisien